AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 septembre 2017, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, le premier projet de résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin et modifiant la résolution CA12 240587 afin d'agrandir le site pour y ajouter les lots 1 179 718 et 1 179 719 et remplacer les plans d'occupation et de construction qui y sont annexés. Ce complexe immobilier comprendra un basilaire de 3 à 6 étages, surmonté d'une tour de 38 étages – pp 363 (dossier 1170867005).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

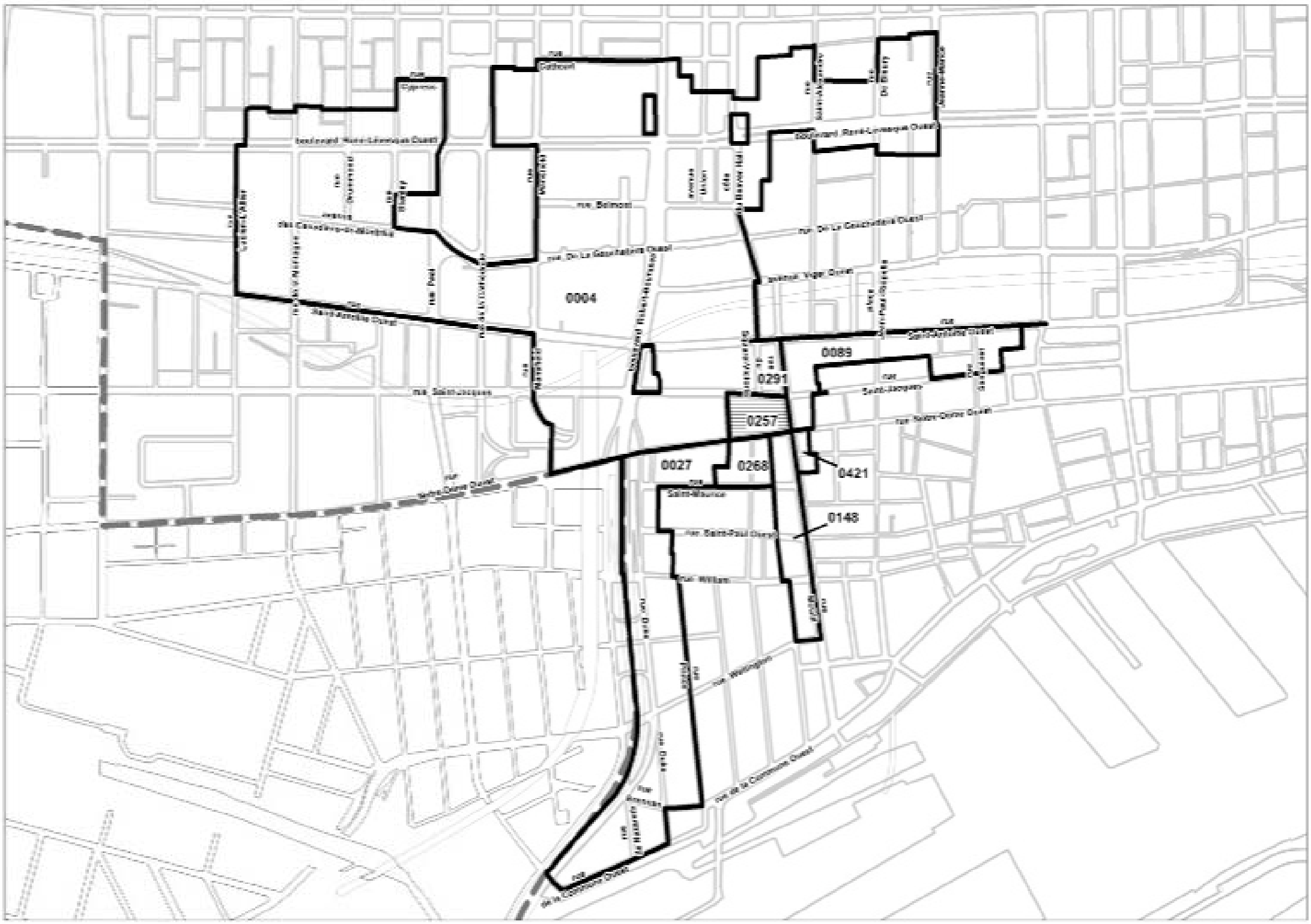

Localisation	Dossier: 1170867005	Date: 11 septembre 2017

Zone(s) visée(s) — Zones contiguës — Limite arrondissement de Ville-Marie — Ville-Marie Montréal

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 septembre 2017, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Ce projet ne contient pas une disposition susceptible d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 16 septembre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie